

COMMUNIQUE-RADIO-PRESSE-TV N° 08/22 /C/MINESEC/SG/CELSUI DU 21 JAN 2022
SUR LE REAMENAGEMENT DES HORAIRES DEDIES AUX ACTIVITES SCOLAIRES ET
ACADEMIQUES PENDANT LA CAN TOTAL ENERGIES ET LA SECURITE DES ELEVES

Le Ministre des Enseignements Secondaires porte à la connaissance de la communauté éducative nationale que, les Très Hautes Instructions du **Chief de l'Etat** relatives au réaménagement des horaires dédiés aux activités scolaires et académiques pendant la CAN TOTAL ENERGIES sont d'application immédiate et scrupuleuse, sur toute l'étendue du territoire national.

Elle réitère que, dans les établissements scolaires d'enseignement secondaire, les horaires appliqués restent et demeurent ceux indiqués dans le communiqué de Monsieur le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre du 15 janvier 2022, à savoir : 13 heures pour les activités scolaires et 14 heures pour les activités professionnelles. Madame le Ministre souligne que, la sécurité des élèves sur le chemin de retour est du devoir des parents ou des tuteurs. Elle indique qu'à l'effet de profiter au maximum de la mesure présidentielle d'offrir l'opportunité à toute la population de vibrer au rythme de la CAN TOTAL ENERGIES, il est important que la sécurité des enfants soit assurée par les adultes, ce d'autant plus que les matchs se joueront désormais en soirée, à partir du dimanche 24 janvier 2022.

Le Ministre des Enseignements Secondaires demande à tous les responsables d'établissements scolaires d'éviter des actions isolées ou individuelles contraires aux Très Hautes Instructions du **Chief de l'Etat**. Elle informe le public que les ajustements que la situation actuelle impose seront communiqués via le site web du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



Nalova Lyonga, Ph.D